

St MAURICE D'ECHAZEAU

Barrier Joseph Marie. Laboureur demeurant à Saint-Maurice-d'Echazeau. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Carta Antoine. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Carta Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Marion Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Modaz Joseph. Laboureur demeurant à Saint-Maurice-d'Echazeau. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Morel François. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Morel Hyacinthe. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Morel Polycarpe. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Pecheux Joseph. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Pecheux Joseph. Fils de Philippe. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Pechoux Pierre. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Perrot André. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Petitjean Jean. Demeurant à Saint-Maurice-d'Echazeau. Il achète la terre du Molard à Saint-Maurice, dépendante de la cure de Cize, comme bien national, le 29 août 1791.